Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260128-D08-DE

SISARC Isère et Arc

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du mercredi 28 janvier 2026

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni le mercredi 28 janvier 2026 à 18h, en séance publique, à la Salle « multiservices » de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCPM	Nicolas	ROCHE	1 voix
CA Arlysère	Christian	RAUCAZ	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	20 membres
TOTAL des voix	22 voix

S.I.S.A.R.C L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260128-D08-DE

Délégués excusés :

Jean-Marc DESCAMPS, HUGONOT Christelle.

Nicolas ROCHE est désigné Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260128-D08-DE

SISARC
Isère et Arc

Conseil Syndical du 28 janvier 2026
Délibération n° 08.2026

Objet : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT POUR EQUIPE PROJET PAPI – ANNEE 2026

Rapporteur : M. le Président

En tant qu'acteur GEMAPIEN sur la Combe de Savoie, c'est le SISARC qui est légitimement porteur du projet de PAPI n°3 et qui peut solliciter le soutien financier de l'Etat prévu pour cette démarche. Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a désigné son Président, comme élu référent pour le suivi du dossier de PAPI3.

Au titre de l'année 2026, le coût associé à l'équipe technique en charge de l'animation, de la coordination et du suivi du programme PAPI n°3 est estimé à 130 000 €.

Dans le cadre du Fond Vert, des financements peuvent être obtenus pour les prestations d'ingénieries assurées par les collectivités permettant d'élaborer les programmes PAPI avec un taux d'aide compris entre 50 et 80%.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***APPROUVE*** *la demande de subvention au titre du Fonds VERT pour l'année 2026 auprès de l'Etat sur base d'un taux d'aide compris entre 50% et 80 % pour une dépense de 130 000 €.*

- *d'une manière générale,* ***AUTORISE*** *M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette subvention et à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,
François RIEU

SISARC
Isère et Arc

Le secrétaire de séance,

SISARC - L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr